

Le 10^{te} february 1750 apres les publications des bans de
 faits tant en cette parvoisse que en celle de St Martin du
 manoir et de celle de Trugard sans qu'il se soit decouvert
 aucun empeschement ny civil ny canonique selon les
 certificats des curés desdites parvoisses et les fiancailles
 faites en cette parvoisse sans qu'il se soit decouvert aucun
 empeschement ny civil ny canonique moy qui l'année
 adrien de la motte curé de celieu ay conjoint en mariage
 et donne la benediction nuptialle a pierre ^{Journal de} ~~grise~~
 fils aine de feu pierre et de defunte marie anne bonnet